

BAC PRO

Artisanat et Métiers d'Art
Communication Visuelle Plurimédia

épreuve professionnelle

E3

sous-épreuve E34

Soutenance d'un dossier de travaux professionnels

coefficient 3

Compétences évaluées

Cette épreuve porte sur tout ou partie de la compétence suivante :

C5.1 : Présenter des projets
de communication visuelle

Critères d'évaluation

L'évaluation prend en compte :

- La présentation des objectifs et des contraintes d'ordre esthétique, technique ou budgétaire de la demande de chaque projet
- L'argumentation des démarches de projet de communication
- La qualité des documents présentés
- La diversité des supports de communication traités
- La faisabilité des projets d'un point de vue technique, économique et esthétique
- L'utilisation d'un vocabulaire spécifique
- La capacité de communication (écrite et orale)

CCF

contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué d'**une situation d'évaluation**.

L'évaluation s'appuie sur un dossier de travaux professionnels, réalisé à titre individuel par le candidat, et sa présentation orale devant un jury composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et un professionnel de la spécialité.

Forme de l'épreuve

> Épreuve orale

Durée

30 minutes

(10 minutes de présentation/20 minutes d'entretien)

Objectifs de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur la soutenance d'un dossier de travaux professionnels réalisés dans le cadre des activités d'enseignement et des périodes de formation en milieu professionnel.

Elle doit permettre d'évaluer :

- les connaissances du candidat liées à la démarche et la réalisation d'un projet de communication visuelle imprimée et/ou numérique ;
- les compétences du candidat à présenter et à justifier ses choix.

Contenu de la sous-épreuve

À partir d'une sélection variée de travaux professionnels de type scolaire ou réalisés dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel, le candidat présente à l'oral les démarches de ses projets. Il expose et argumente les différentes étapes de la réalisation des projets. Il situe les besoins de communication et vérifie la pertinence de leur réalisation.

La soutenance orale du dossier de travaux professionnels s'appuie sur un support imprimé et/ou numérique.

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

La présentation orale du dossier

L'exposé, au cours duquel le candidat ne doit pas être interrompu, est d'une durée maximale de 10 minutes. Il est suivi de 20 minutes d'interrogation par le jury. Pour la présentation, le candidat peut utiliser les moyens de communication les mieux adaptés